

La GAZETTE

Le bulletin d'information officiel de vos élus CFE CGC La Mondiale

Janvier 2023
NEWSLETTER N°22



EDITO

Chères et chers collègues MONDIALISTES,

L'ensemble des élus de la CFE CGC La Mondiale vous souhaite une belle et heureuse année 2023 : qu'elle vous apporte santé et bonheur pour vous et vos proches.

Avec le nouveau plan d'entreprise 2023 – 2025, d'importants chantiers vont voir le jour. Comptez-sur nous pour être vigilants et défendre vos intérêts :

- Nous continuerons à œuvrer dans l'éthique et les valeurs de notre syndicat
- Nous continuerons à porter votre voix au plus haut niveau de notre groupe
- Nous continuerons à défendre vos droits

... en privilégiant le bien-être au travail, l'employabilité et le dialogue social

Bien syndicalement



Cyril Franches
Délégué Syndical Central



Julie Lucas
Déléguée Syndicale Centrale adjointe

FOCUS JANVIER



- SUCCES 2022
- ELECTIONS
- NAO ADM et COMMERCIAUX
- MUTUELLE
- REFORME RETRAITE

SUCCES CFE CGC 2022

La CFE CGC de La Mondiale en première ligne ...

... sur le pouvoir d'achat :

- Paiement des JRTT sur la base du Fixe + Variable
- Obtention d'un supplément d'intéressement suite à la grève historique pour La Mondiale
- Refonte des fonds du PEE pour améliorer les rendements et la performance attendue
- Signature de l'accord santé prévoyance préservant la part salarié et la qualité des remboursements
- Nous avons poussé au maximum concernant la prime pouvoir d'achat avec le résultat que vous connaissez

... sur la défense des salariés :

- Accompagnement d'un grand nombre de collaborateurs en difficultés
- Passage en revue des salariés (volontaires) non augmentés conjointement avec la RH
- Aide auprès des partenaires, services RH, médecine du travail en cas de difficultés Pro/Personne

ELECTIONS

Panorama des élections professionnelles dans le secteur de l'assurance * :

La CFE CGC, première organisation syndicale chez **Generali France**

Fin 2022, La CFE CGC conserve sa place de première organisation syndicale chez **Axa France**

Fin 2022, La CFE CGC devient la première force syndicale chez **Aon France**

**Source Argus de l'assurance*

Pour La Mondiale, c'est en novembre 2023 vous serez amenés à élire vos représentants du personnel.

...Donnez-nous le pouvoir de continuer :

Renforcez nos équipes : contactez-nous

Rejoignez-nous : devenez sympathisant en vous inscrivant à la newsletter

Adhérez : - Commerciaux non-cadres : [FORMULAIRE ADHESION COMMERCIAUX SNCSA](#)

- Commerciaux cadres : [Syndicat National des Inspecteurs d'Assurances - Adhérer au SNIA](#)

- Administratifs cadres et non-cadres : [Inscription – SNAPA \(cfecgc-assurance.com\)](#)

NAO ADMINISTRATIFS



Nous relevons les efforts significatifs du Groupe dans leur dernière proposition, qui en cas de signature des syndicats, pourrait afficher le taux de **6% de la Masse Salariale** (soit 6 174 230€, non chargés) pour ces NAO 2023, avec effet au 1er janvier 2023.

L'inflation galopante depuis 2021 sera toujours difficile à supporter pour les collaborateurs, trop nombreux qui ne rentreront pas dans la case des augmentations individuelles.

Et ce n'est pas tout, on vous explique pourquoi !

[POINT SUR LES NAO 2023 ADMINISTRATIF LA MONDIALE - CFE CGC La Mondiale \(lamondialecfecgc.fr\)](https://www.lamondialecfecgc.fr)

Derrière ce chiffre marquant, se cache quelques subtilités révélatrices des véritables intentions de nos dirigeants.

NAO COMMERCIAUX



« Pour le réseau commercial touché de plein fouet par l'évolution des Prix du carburant, des frais fixes pour aller à la rencontre des clients. »

Nous venons seulement d'obtenir une nouvelle date pour la poursuite des négociations annuelles obligatoires 2023.

A ce stade, nous ne pouvons que déplorer le décalage flagrant de planning entre les NAO AG2R et le périmètre administratif La Mondiale quasiment finalisées, et des NAO commerciales La Mondiale tout juste entamées par le bilan 2022.

MUTUELLE

Le big Bang de nos accords santé présenté tardivement le 21 décembre 2022

ACCORD COLLECTIF INSTITUANT UN REGIME SURCOMPLEMENTAIRE ET FACULTATIF DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE SANTE AU SEIN DE L'UES LA MONDIALE (optionnel)

Les cotisations à charges exclusives du salarié sont portées à 9,20 € mensuelle à partir du 01^{er} janvier 2023.

ACCORD COLLECTIF PREVOYANT UN REGIME COLLECTIF ET OBLIGATOIRE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FRAIS MEDICAUX AU SEIN DE L'UES LA MONDIALE

Le financement de notre système de garanties collectives sera basé à partir du 1^{er} janvier 2023 sur 1,44% du plafond mensuel de la sécurité sociale avec une part salariale fixée à :
0,24% si le salaire annuel brut est inférieur à trois fois le plafond annuel sécurité sociale et 0,48% si le salaire annuel brut est supérieur ou égal à trois fois le plafond de la sécurité sociale.

A savoir : Le Plafond Mensuel de la Sécurité sociale (PMSS) 2023, montant fixé par arrêté et servant au calcul de cotisations et prestations sociales, est en **hausse de 6,9 %** par rapport à 2022. Il s'élève ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2023, à 3 666 euros.

On peut se poser les questions suivantes après autant de retard dans la présentation définitive des éléments avec pour conséquence une réelle précipitation dans la volonté d'application nécessaire au 01^{er} janvier 2023 :

Pourquoi notre DRH a-t-elle attendu si tard dans l'année pour présenter aux organisations syndicales les nouveaux accords défini tifs avec un ultimatum supprimant toutes possibles réelles négociations alors que la situation et les volontés de la nôtre employeur étaient connues depuis déjà plusieurs semaines ?

MUTUELLE "SUITE"

Si une actualisation tarifaire en lien avec une dégradation du S/P (sinistre sur prime) s'avérait nécessaire dans le cadre du co-pilotage de nos comptes santé ne devait-elle pas être concertée et négociée ?

Pourquoi ces éléments impliquant un nouveau fonctionnement de nos comptes santé avec une augmentation conséquente probablement récurrente sur la feuille de salaire dans un nouveau système imposé ne sont-ils **toujours pas présentés par notre DRH pédagogiquement avec ses impacts aux collaborateurs ?**
(coût et surcout mensuel & annuel pour le collaborateur)

A défaut chaque collaborateur devra t'il prendre sa calculatrice pour connaître l'impact supporté sur nos feuilles de paie car nous sommes en 2023 bien éloignés à aujourd'hui de la répartition initiale précédemment connue (20% à charge des collaborateurs et 80% à charge employeur) ?

Bien que nos garanties santé soient plutôt plébiscitées à juste titre par les collaborateurs avec le suivi draconien de vos **Organisations Syndicales**, nous ne pouvons que malheureusement constater le désengagement discret mais impactant de notre groupe de protection sociale depuis une dizaine d'année dans notre protection en santé.

En co-responsabilité votre CFE CGC UES LA MONDIALE est signataire de ces accords afin de garantir le maintien sans rupture des protections santé des collaborateurs

mais cette nouvelle méthodologie utilisée interroge fortement pour l'avenir sur le fond comme sur la forme utilisée ...



RÉFORME DES RETRAITES

LE 31 JANVIER, on dit non au casse du siècle !

La CFE-CGC demande le retrait du décalage de l'âge de départ.

La réforme voulue par le gouvernement est inutile et injuste.

- Les femmes seront les grandes victimes de la réforme. C'est juste ?
- La pénibilité psychique est exclue du projet de réforme. C'est juste ?
- **Retraite progressive** : l'ouverture du dispositif sera repoussée de deux ans. C'est juste ?



Conception services Communication CFE-CGC - A110001 - Janvier 2023

WWW.CFECGC.ORG



POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

En rejoignant la CFE CGC, vous participerez à la défense active de votre emploi, de votre métier, de votre avenir.

A la CFE CGC, nos militants et adhérents sont des professionnels comme vous, ils font les mêmes métiers que vous et rencontrent les mêmes difficultés que vous !

Avoir des élus CFE CGC dans votre entreprise est un geste de dialogue social constructif et d'avenir.

Vous avez envie de faire bouger votre entreprise ? Agissez aujourd'hui pour ne pas subir l'avenir !

Pour ADHERER, vous pouvez vous rapprocher de vos délégués syndicaux, ils pourront vous donner toutes les explications :

Cyril FRANCHES

Délégué Syndical Central CFE CGC LA MONDIALE (SNAPA)

Laure BERNARD

Déléguée Syndicale (SNCSA)

Patrick BENNEZON

Délégué Syndical (SNIA)

Samuel PERROTTET

Délégué Syndical (SNAPA)

Stéphane OLLIVIER

Délégué Syndical (SNAPA)

Georges WAKNINE

Délégué Syndical (SNCSA)

Julie LUCAS

Déléguée Syndicale Centrale Adjointe (SNCSA)



Lamondialecfecgc.fr



@cfecgc_alm



CFE-CGC La Mondiale



Cyril Franches

- ÊTRE ÉCOUTÉ ET DÉFENDU
- ÊTRE INFORMÉ DES RÉALITÉS DE VOTRE ENTREPRISE
- ÊTRE EN MESURE D'ANTICIPER ET PESER SUR LES DÉCISIONS DE L'EMPLOYEUR
- ÊTRE ACTEUR DANS LES DÉCISIONS PRISES PAR NOTRE SECTION
- ÊTRE RESPONSABLE, CONSCIENT DU RÔLE QUE JOUE L'ENTREPRISE DANS LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN
- ÊTRE PARTICIPATIF DANS LA VIE DU SYNDICAT
- ET ENFIN, BÉNÉFICIER D'UN ENSEMBLE DE SERVICES DONT UNE PROTECTION JURIDIQUE

Faites-nous remonter toutes vos remarques et si vous avez des sujets spécifiques que vous souhaiteriez que nous abordions, merci de nous envoyer un mail à l'adresse suivante cfecgc.lamondiale@yahoo.fr